

DU BILAN PERSONNALISÉ AU BILAN DE COMPÉTENCES



8 À 12 HEURES

SUR 2 À 3 MOIS. EN PLUSIEURS ENTRETIENS INDIVIDUELS. UN TRAVAIL PERSONNEL EST AUSSI À RÉALISER ENTRE LES RENDEZ-VOUS.



ENTRETIENS INDIVIDUELS

AU GRAINE CENTRE-VAL DE LOIRE
À NEUNG-SUR-BEUVRON (41)
CONTACT : info@grainecentre.org - 02 54 94 62 80



FRAIS

Inscription : 20€
Pédagogiques : Entre 950€
et 1300€

Le bilan de compétences vous permet de faire le point sur votre parcours professionnel, clarifier votre projet, étudier sa faisabilité, connaître vos compétences et aptitudes, construire un plan de formations, et de vous constituer un réseau de contacts dans le domaine de l'éducation à l'environnement.

Nous vous proposons aussi un bilan personnalisé d'une durée de 7h pour 560€ de frais pédagogiques.

● OBJECTIFS

- Analyser ses compétences personnelles et professionnelles
- Identifier ses spécificités et sa singularité
- Définir son projet professionnel
- Identifier ses besoins de formation
- Identifier ses freins pour pouvoir les surmonter
- Construire son réseau professionnel en éducation à l'environnement

● DÉMARCHE DE FORMATION

- Accompagner la personne par l'écoute active, la prise de recul, le questionnement et l'organisation des idées
- Faire cheminer par des approches créatives
- Remise d'un document de synthèse

● CONTENUS

- **Phase préliminaire** :
 - Définition conjointe des modalités et du format de déroulement du bilan en fonction des besoins
- **Phase d'investigation** :
 - Définir ses compétences
 - Construire son projet professionnel et vérifier sa pertinence
 - Construire un réseau de contacts dans le domaine de l'éducation à l'environnement
- **Phase de conclusion** :
 - Recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels
 - Prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels
 - Planification d'un entretien de suivi

● PUBLICS VISÉS

- **Animateur-trices**
- **Bénévoles associatifs**
- **Éducateur-trices à l'environnement**
- **Personnes en reconversion professionnelle ayant un projet dans le champ de l'éducation à l'environnement**

● FORMATRICES

- **Annie MANDION et Mathilde**

DE CACQUERAY

Accompagnatrices et formatrices en éducation à l'environnement au Graine Centre-Val de Loire

CADRE DÉONTOLOGIQUE

Selon l'article L6313-4 du code du travail le bilan ne peut être réalisé qu'avec le consentement du travailleur. Les résultats détaillés et le document de synthèse ne peuvent être communiqués à toute autre personne ou institution qu'avec l'accord du bénéficiaire. Les personnes chargées de réaliser et de détenir les bilans sont soumises aux dispositions des articles 226-13 et 226-14 du code pénal en ce qui concerne les informations qu'elles détiennent à ce titre.